

Abivax annonce la reprise des négociations de ses actions ordinaires sur Euronext Paris

PARIS, France, 1^{er} juillet 2026 – 14h50 CEST – [Abivax SA](#) (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX) (« **Abivax** » ou la « **Société** »), une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques, annonce la reprise des négociations de ses actions ordinaires sur Euronext Paris à partir de 15h30 CEST.

Le cours de bourse des actions ordinaires de la Société a été suspendu à la demande de la Société le 1^{er} juillet 2026 à partir de 9h00 CEST dans le cadre de l'offre au public préalablement annoncée par la Société portant sur ses American Depositary Shares, chacune représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro, aux États-Unis (l'« **Offre** ») afin de permettre la confirmation des allocations aux investisseurs et l'annonce des modalités définitives de l'Offre.

A propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie en phase clinique qui se concentre sur le développement de traitements exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, Abivax développe son principal candidat-médicament, l'obéfazimod (ABX464), en phase 3 de développement clinique dans le traitement de la rectocolite hémorragique (RCH) active modérée à sévère.

Contacts :

Patrick Malloy
SVP, Relations investisseurs
Abivax SA
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni aucune vente de ces titres, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription des actions ordinaires, des ADS ou des Obligations de la Société dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.